Maître d'ouvrage :

Loire LE DÉPARTEMENT

Département de la Loire
Hôtel du Département
2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne cedex 1

Département de la Loire

Communes de Saint-Jean-la-Vêtre, Saint-Julien-la-Vêtre et Saint-Priest-la-Vêtre

Réglementation des boisements

Plan :

Zonage - Commune de Saint-Julien-la-Vêtre

Légende :

Périmètres :

- Libre
- Réglementé mixte (voir règlement)
- Réglementé caducs (persistants interdits - voir règlement)
- Interdit
- Mesure appliquée après coupe rase : Réglementé
- Mesure appliquée après coupe rase : Interdit

Echelle : 1 / 8 000

Imprimé le : 24/09/2015

Source : Département de la Loire / IGN / Cadastre

Dossier : 40036

Maître d'oeuvre :
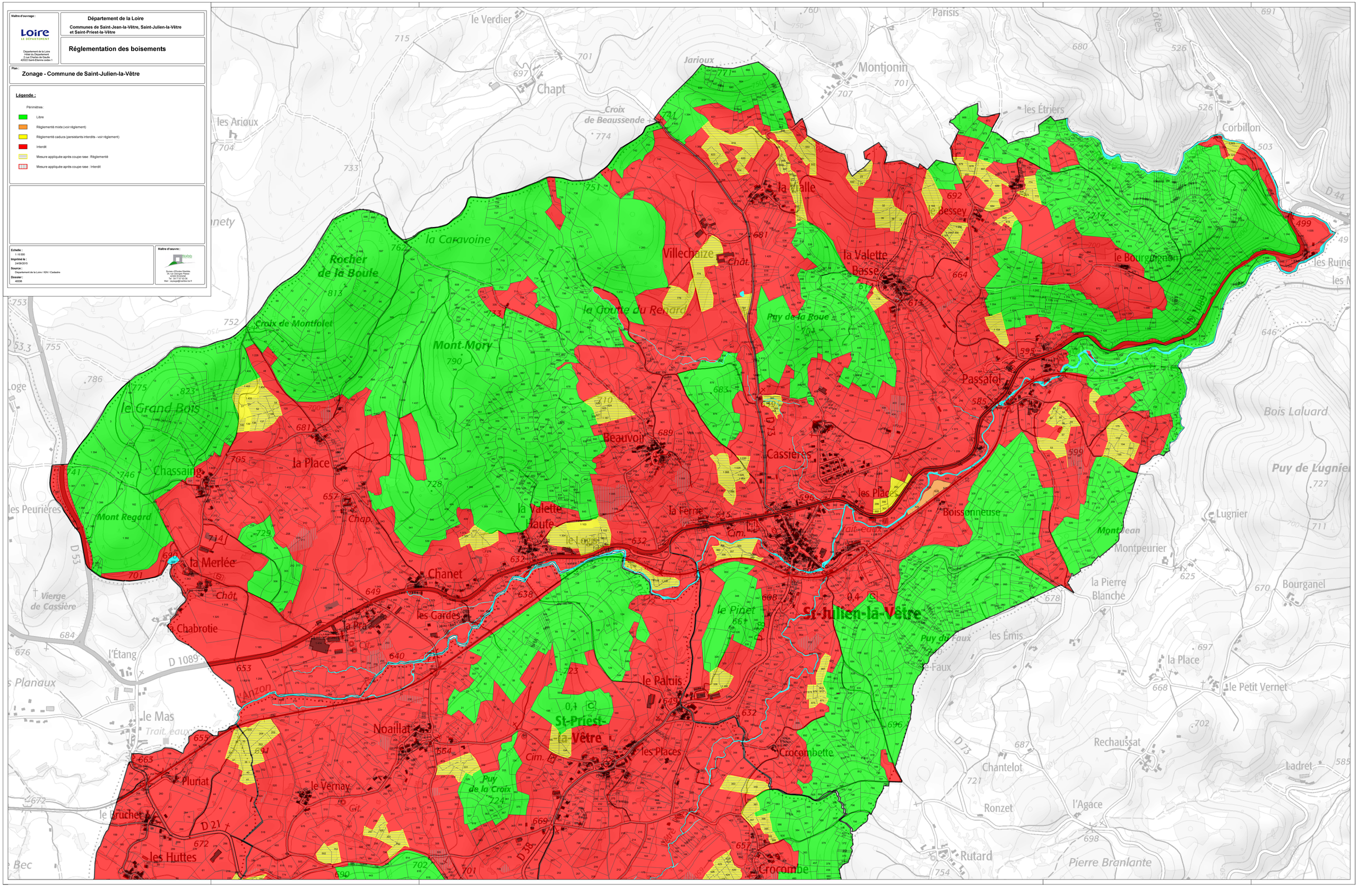
Bureau d'Etudes Réalités
34, rue Georges Pierre
42000 SAINT-ETIENNE
Tel : 04 77 47 83 38
Mail : recueyn@realites.be.fr